



## INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

AVRIL 2021

OBJETS	COMMUNICATIONS
<b>Séance du 12 avril 2021</b>	
Forêts - arbres Parcelle n° 55	La Municipalité prend acte de l'annonce d'abattage de 3 sapins qui ne figurent pas dans la liste des arbres protégés de la commune.
Routes	La Municipalité mandate une entreprise pour effectuer des sondages sur le tronçon communal de la route Vuaz des Chars, dans le but de déceler les éventuels polluants avant les travaux de réfection.
Routes Parcelle n° 64	La Municipalité délivre un permis de fouille pour le raccordement au gaz du bâtiment d'habitation.
Ecoles	La Municipalité renouvelle l'autorisation de 5 ans à une maman de jour, pour la garde d'enfants à la journée.
Constructions Parcelle n° 17	La Municipalité prend acte de l'annonce de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, selon documentation et plans remis. Les cadres devront être noirs et les verres antireflets.
<b>Séance du 19 avril 2021</b>	
Forêts	Après avoir découvert une piste de VTT créée sur le domaine communal et sur des parcelles privées, la Municipalité décide d'installer des panneaux en forêt pour informer les vététistes de l'interdiction de ce genre d'activité en forêt et leur demander de remettre les lieux dans leur état naturel, au risque de dénonciation et amende.
Esserts – EC Le Marais	La Municipalité fait curer et contrôler au moyen d'une caméra, une canalisation d'évacuation des eaux claires.
Police	La Municipalité fait afficher aux entrées de la forêt, l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en forêt et dans les prairies qui leur sont directement attenantes (art. 2a du Règlement d'exécution de la Loi du 28 février 1989 sur la faune).
Police	La Municipalité prend acte d'un rapport du bureau du radar qui annonce avoir contrôlé 51 véhicules à la route du Village le 8 mars entre 8h45 et 10h15 et constaté aucune infraction. En revanche, le radar éducatif de la commune, placé au centre du village entre le 25 mars et le 15 avril, direction de la circulation sud-nord, a relevé 8966 passages, dont 358 en infraction avec une pointe à plus de 110 km/h durant la nuit.
Municipalité	Le mardi 13 avril, les Municipaux de la prochaine législature se sont réunis pour répartir les dicastères et les suppléances. La séance d'assermentation des autorités est fixée au 20 avril 2021.
Finances	La Municipalité adopte le bouclage des comptes 2020 et décide des amortissements, prises et attributions de réserves.
Constructions Parcelle n° 67	La Municipalité décide de délivrer le permis de construire, après la fin de la mise à l'enquête publique et réception de la synthèse CAMAC positive.
Constructions Parcelle n° 421 Zone hameau	La Municipalité prend acte de l'annonce de travaux d'entretien du bâtiment et installation d'une pompe à chaleur intérieure, travaux préavisés favorablement par le service Monuments historiques.
Bâtiment communal	La Municipalité délivre les baux à loyers pour les appartements n° 1 rez-sud et n° 7, 2 <sup>ème</sup> étage sud, dès le 1 <sup>er</sup> mai, à de nouveaux locataires approuvés par le service du logement.
Ancien battoir	La Municipalité octroie un bail à loyer dès le 1 <sup>er</sup> mai pour un nouveau locataire du box n° 4.

## Séance du 26 avril 2021

Constructions Parcelle n° 525	La Municipalité délivre une dispense d'enquête publique pour la construction d'un muret de soutènement le long du chemin privé « Les Oches » et l'installation d'une cabane de jardin de moins de 8 m <sup>2</sup> .
Constructions Parcelle n° 82	La Municipalité délivre une dispense d'enquête publique pour l'installation d'une piscine ronde démontable hors-sol d'environ 20 m <sup>3</sup> .
Bâtiment communal	La Municipalité adjuge le remplacement du lave-linge de la buanderie.
Eau	La Municipalité a transmis au laboratoire, les échantillons d'eau prélevés pour analyse, conformément au programme annuel de contrôles.